

POUR DÉSAMIANTER, LA FRANCE EN FAIT VRAIMENT TROP

Au nom du principe de précaution, notre pays a choisi de s'imposer les règles anti-amiante les plus sévères du monde. Cela risque de conduire à la catastrophe.

Cela ne sert à rien de regretter, bien sûr. N'empêche, s'il s'y était pris quelques mois plus tôt, Georges Bullion, le directeur de l'office HLM Dynacité, dans l'Ain, n'aurait pas eu tous ces problèmes. Ses équipes auraient démonté les lavabos, fait sauter les vieux carrelages et donné un bon coup de jeune aux salles de bains de cet immeuble des années 1970. Seulement voilà, en juillet 2012, le gouvernement a décidé d'imposer de nouvelles normes de désamiantage incroyablement contraignantes. Désormais, il faut prendre des précautions drastiques, non plus seulement quand on touche les flo-cages qui partent en poussière, mais aussi avec les matériaux contenant de l'amiante non friable, fût-ce en quantité infime (en l'occurrence, ici, la colle à carrelage). Notre office HLM n'ayant pas les moyens de faire venir à prix d'or des équipes spécialisées en costume de cosmonaute, il a dû lâcher son projet de rénovation. «On nous a même interdit de dévisser les baignoires pour les remplacer», se désole Georges Bullion. La colle à carrelage dans le mur, bien sûr... Pour les rajeunir au moins en surface, l'ingénieur directeur a finalement eu recours au système D: il les a remplies d'électrolyte et a fait passer un courant électrique dedans, comme pour argenter des couverts.

Electrolyser les baignoires! Les ayatollahs du principe de précaution, qui ont conçu notre nouvelle réglementation anti-amiante, se doutaient-ils qu'elle conduirait à de pareilles extrémités? A vrai dire, nous l'ignorons. Mais ça n'aurait sans doute rien changé à leur détermination, tant ils sont sûrs de leur fait. Au premier abord, leur arsenal semble d'ailleurs difficile à contester. Chaque année, dans notre pays, plus de 2 000 personnes meurent d'un cancer de l'amiante. Pour l'essentiel, il s'agit d'anciens salariés des usines qui travaillaient la substance mortelle, désormais interdite - pour eux, malheureusement, on ne peut plus rien faire. Mais un bon quart sont des ouvriers du bâtiment, électriciens, maçons, plombiers et autres plaquistes, qui ont respiré un peu trop de poison blanc lors de leurs interventions. Quoi de plus normal que de prendre le maximum de précautions pour protéger ces professionnels?

Encore faut-il conserver le sens de la mesure. Dans son rapport de 2009, l'Agence de sécurité sanitaire préconisait de limiter le risque de décès à 1 sur 1 million. A l'époque, toute la presse a applaudi des deux mains. Il s'agit pourtant là d'une pure démente. Si l'on appliquait la même règle aux autres activités humaines, il faudrait interdire illico les anesthésies

générales, les voyages en avion, les bains de mer, le ski, mille autres choses encore, et imposer sans délai le port du masque à gaz à tous les habitants des grandes villes. Fort heureusement pour nous, les pouvoirs publics n'ont pas choisi d'atteindre ce seuil d'un coup: dans un premier temps, ils ont calibré leurs normes pour limiter le taux de décès à 1 pour 10 000 travailleurs exposés. Mais cet objectif est déjà démesuré.

Qu'on en juge. Pour le tenir, il a fallu supprimer la distinction entre amiante friable et non friable, on l'a dit. Mais aussi durcir les processus de travail, augmenter la fréquence des analyses de l'air, renforcer les protections obligatoires, mettre en place des systèmes de certification des entreprises ultra-contrainants et... diviser par dix la teneur maximale de fibres à laquelle peuvent être soumis les travailleurs (cette dernière disposition sera effective en juillet prochain). Comme, de surcroît, le gouvernement a imposé le mesurage des particules avec des microscopes électroniques, dix fois plus puissants que les appareils optiques utilisés jusque-là, la France peut se vanter de posséder la législation la plus protectrice du monde. Et de loin! En juillet prochain, ses seuils seront dix fois plus stricts que ceux de l'Allemagne, de la Suisse et des Pays-Bas, et cent fois plus que ceux des autres pays d'Europe! «Personne n'en

30 000 EUROS
au lieu de 5 000 pour
démolir un bâtiment au
toit en fibrociment

**23 MILLIARDS
D'EUROS**
au lieu de 10 milliards
pour désamianter
3 millions de HLM

80 000 EUROS
contre zéro pour
diagnostiquer les routes
d'Indre-et-Loire

PHOTO: J. P. / AGF

demande autant que nous», se félicite Michel Parigot, le vice-président de l'Andeva, l'association des victimes de l'amiante.

Le problème, c'est que cette magnifique réglementation est en train d'aboutir à une catastrophe. D'abord parce que son application va coûter des fortunes à la France. Pour désamianter leurs 3 millions de logements désormais considérés comme infestés, les organismes HLM vont, à eux seuls, devoir dépenser au moins 23 milliards d'euros. Presque quatre fois leurs fonds propres! Comme leurs budgets ne sont pas extensibles, il va leur falloir réduire d'autant leurs investissements dans la construction. Résultat: plusieurs centaines de milliers d'appartements qui auraient dû sortir de terre ne verront jamais le jour. C'est bien le moment.

Les contribuables aussi peuvent s'attendre à passer à la caisse. L'enrobé qui recouvre

Les nouvelles normes vont faire exploser la facture



5 000 EUROS
contre 1 000 pour
changer 50 mètres
carrés de linoléum

15 000 EUROS
contre zéro pour faire
certifier son entreprise
du bâtiment

1 000 EUROS
contre 300 pour réaliser
une mesure au micro-
scope électronique

Depuis juillet 2012, les plaques contenant de l'amiante non friable, comme ce toit en fibrociment, doivent être retirées par une entreprise spécialisée.

nos rues et nos routes est en effet susceptible de contenir de l'amiante. Jusqu'à présent, personne ne s'en souciait, puisque le poison était piégé dans le goudron. Mais maintenant, on ne plaisante plus avec ces choses-là. Chaque fois qu'elles entreprennent des travaux de voirie - rebouchage d'un trou dans la chaussée, réfection d'un soupirail, etc. - les collectivités locales, tout comme d'ailleurs les compagnies des eaux, de gaz ou d'électricité, sont désormais tenues d'effectuer un prélèvement et de faire analyser la carotte en laboratoire (environ 1 000 euros la prestation). Si le revêtement est sain, elles peuvent creuser tant qu'elles veulent. Dans le cas contraire, elles doivent suivre des procédures de protection et avoir recours le cas échéant à une entreprise certifiée, ce qui multiplie au moins par deux les devis. «Même pour la pose d'un simple arceau porte-motos, il

faut en passer par là», soupire-t-on à la mairie de Vincennes, qui a provisionné cette année 20 000 euros rien que pour les carottes.

Pierre Louault, le président de la communauté de communes de Loches, en Indre-et-Loire, ne décolère pas contre cette «gagerie imposée par les obsédés du principe de précaution». Pour démolir un centre de vacances dont le toit contenait de l'amiante non friable, son village de 580 habitants a dû flamber l'an dernier 30 000 euros, six fois plus qu'avant les nouvelles normes. De son côté, son département a provisionné 80 000 euros en 2015 pour commencer de réaliser, ce n'est pas une plaisanterie, une «cartographie de l'enrobé» de ses routes. «Cela va nous coûter des millions d'euros», s'étrangle l'élu.

**Les règles
sont si dures
que beaucoup
ne les respectent
plus**

Pour beaucoup de particuliers, la note risque aussi d'être salée. Imaginons par exemple que vous souhaitiez remplacer le vieux linoléum de votre salon par de la moquette premier prix. Jusqu'en juillet 2012, une matinée de travail d'un poseur professionnel et un petit millier d'euros suffisaient largement. Aujourd'hui, vous devez effectuer un diagnostic préliminaire. Si, comme c'est probable, la colle de votre lino contient de l'amiante, il vous faudra faire appel à une entreprise certifiée pour la retirer et l'évacuer à la décharge dans un emballage étanche. Cela vous coûtera entre 3 000 et 5 000 euros. Inutile de préciser que cette procédure est obligatoire même pour un unique mètre carré de lino.

Le plus absurde dans tout ça, c'est que ces règles démentielles

sont en train de devenir contre-productives. «Les contraintes sont aujourd'hui tellement lourdes que les gens ont tendance à ne plus rien respecter du tout», concède-t-on à l'OPP-BTP, l'organisme de prévention de la branche du BTP. José Fauchoux, un couvreur installé près de Laon, en sait quelque chose. Régulièrement, les paysans du coin lui demandent de remplacer par des tuiles des toits d'apentis en fibrociment. «Lorsque je leur annonce ce qu'ils auront à payer pour faire enlever ces plaques amiantées, ils ont d'abord un petit sursaut, puis ils me disent de ne m'occuper de rien. Lorsque, trois jours plus tard, je reviens avec mes tuiles, le morceau a disparu.» Démonté par le proprio et enterré quelque part dans un champ. Quand il n'a pas été déposé par petits bouts dans les poubelles municipales...

Philippe Eliakim ●